

APPEL DE CANDIDATURES - 2 POSTES

MEMBRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE BELLECOMBE



MANDATS DU CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartiers est constitué de citoyens bénévoles, qui ont pour mandat de recommander au conseil municipal, toute action visant l'amélioration des services de proximité dans le quartier visé. Le conseil de quartier est présidé par le conseiller municipal représentant le quartier au conseil municipal.

Le conseil de quartier est un organisme consultatif qui se doit d'être représentatif de son milieu en y accueillant, dans la mesure du possible, des représentants des divers groupes actifs sur son territoire. Les conseils de quartier sont publics.

Il a comme principales fonctions de :

- s'assurer de la qualité des services de proximité offerts aux citoyens;
- vérifier l'accessibilité des services de proximité aux citoyens;
- recommander un soutien communautaire aux organismes locaux;
- s'assurer de l'accessibilité aux bâtiments et aux équipements municipaux;
- suggérer des projets favorisant la culture, les loisirs et l'utilisation des parcs;
- recommander les subventions à des organismes du quartier.

MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER ET POSTE À COMBLER

- M. Yves Drolet, conseiller district Granada-Bellecombe
- M. Dominique Cayouette, représentant des résidents du chemin du lac Bellecombe
- Mme Virginie Gauthier, représentante des citoyens du quartier de Bellecombe
- M. Francis Goulet, représentant des citoyens du quartier de Bellecombe
- M. Gilles Kirouac, représentant des citoyens du quartier de Bellecombe
- **2 POSTES VACANTS**

FRÉQUENCE DES RENCONTRES

Minimum de 4 rencontres par année (la semaine, en soirée).

POUR POSTULER

Remplissez le formulaire en ligne en vous rendant au :

bit.ly/cq-bellecombe ou scannez le **code QR**.

Date limite pour postuler : 31 mars 2024

SCANNEZ LE CODE



INFORMATION

Yves Drolet, conseiller municipal du district 7
819 763-2447 | yves.drolet@rouyn-noranda.ca